

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Techniques d'éducation  
en services de garde (322.03)  
conduisant au diplôme  
d'études collégiales (DEC)  
(à l'enseignement ordinaire et à la formation  
continue)

au Cégep Marie-Victorin

*Décembre 1995*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) dispensé à l'enseignement ordinaire et à la formation continue au Cégep Marie-Victorin s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient au cours de l'année scolaire 1993-1994.

La Commission a mené cette évaluation selon les modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation de ce programme<sup>1</sup>. Le 16 mars 1995, le Cégep Marie-Victorin transmettait à la Commission le rapport d'auto-évaluation du programme offert à l'enseignement ordinaire tandis que c'est le 26 avril qu'il faisait parvenir le rapport d'auto-évaluation du programme offert à la formation continue. Un comité visiteur présidé par un commissaire et comprenant trois experts a analysé le premier rapport et effectué une visite de l'établissement les 6 et 7 avril 1995 pour achever l'évaluation du programme dispensé à l'enseignement ordinaire<sup>2</sup>. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments exposés dans le rapport préparé par le Collège grâce à des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs et des étudiantes du programme<sup>3</sup>. Un second comité visiteur présidé par une commissaire accompagnée de deux experts qui n'avaient pas assisté à la première visite a analysé le deuxième rapport et s'est par la suite rendu au Cégep Marie-Victorin le 19 mai pour terminer l'évaluation du programme offert aux adultes<sup>4</sup>. La Commission tient à signaler la rigueur des rapports d'auto-évaluation et l'intérêt des visites. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose en deux parties distinctes les conclusions de la Commission qui s'appuient sur son analyse des rapports d'auto-évaluation et sur l'information recueillie lors des deux visites du Collège. Après une brève présentation des principales caractéristiques de chaque programme, le document expose les résultats de l'évaluation de chacun selon les six critères retenus : la pertinence

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, [Québec], août 1994, 48 p.
  2. Le comité visiteur se composait de M. Louis Roy, commissaire, ainsi que de M<sup>me</sup> Élisabeth Pelletier, enseignante en TESG au Cégep de Rivière-du-Loup, M<sup>me</sup> Claudette Pitre-Robin, présidente de concertation, et de M. André Dupré, enseignant en TESG au Cégep de l'Outaouais.
  3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.
  4. Le comité visiteur se composait de madame Louise Chené, commissaire, ainsi que de madame Carole Lavoie, enseignante en TESG au Collège Édouard-Montpetit, et de M. Jean Montpetit, enseignant en TESG au Vanier College. Au cours des deux visites, M. Paul Vigneau agissait à titre de secrétaire.

du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. Chaque partie se termine par un résumé des principales forces et faiblesses du programme évalué.

## **Évaluation du programme conduisant au DEC à l'enseignement ordinaire**

### **Principales caractéristiques du programme**

La mise en oeuvre du programme de DEC offert par le Cégep Marie-Victorin en 1993-1994 s'est réalisée dans le contexte particulier d'un cégep qui démarrait ses activités en prenant le relais d'un collège privé qui existait depuis environ vingt-cinq ans. La nouvelle administration est entrée en fonction à la mi-juillet 1993 et les cours débutaient le 30 août.

La Commission comprend que, dans ce contexte, la session d'automne 1993 s'est déroulée à un train d'enfer, l'établissement passant d'environ 800 à 2 300 étudiants à l'enseignement ordinaire avec cinq nouveaux programmes à implanter. Le Cégep n'existait pas lors du premier tour d'admission; il a donc admis des étudiantes de deuxième et troisième tours en plus de celles qui fréquentaient le collège privé ou qui voulaient s'y inscrire. Il fallait aussi engager de nombreux professeurs en tenant compte d'un protocole d'entente signé avec le syndicat issu de la fusion de deux syndicats d'enseignants (enseignement ordinaire et enseignement permanent). Le fait que 52 % des professeurs soient encore non permanents donne une idée de l'ampleur des changements.

La Commission réalise que le Cégep Marie-Victorin n'aurait pas choisi lui-même d'évaluer la mise en oeuvre de programmes donnés en 1993-1994, d'autant plus que la direction n'a vraiment été en mesure d'orienter la mise en oeuvre de ses programmes qu'à partir de l'hiver 1994, soit après la tourmente de l'automne 1993. Devant cette situation, la direction a expliqué à la Commission qu'elle avait hésité entre trois options : demander une dérogation à la Commission, engager un expert à contrat pour l'évaluation ou procéder à l'évaluation en vue d'améliorer la mise en oeuvre du programme. C'est la troisième option qui a été retenue avec la particularité que l'on voulait «utiliser l'évaluation comme un outil de gestion pédagogique». Le rapport d'auto-évaluation présente donc une «photographie de l'année 1993-1994 pour asseoir les orientations nouvelles».

Le Cégep n'a pratiquement pas référé à l'expérience de la mise en oeuvre du programme par l'ancien collège privé voulant plutôt se concentrer sur l'implantation du programme par le Cégep Marie-Victorin. Ainsi, le rapport ne contient que quelques données quantitatives sur l'année 1993-1994 et ces données sont silencieuses au sujet des étudiantes inscrites en deuxième et troisième années, étudiantes qui avaient en grande majorité entrepris leurs études dans le programme mis en oeuvre par le collège privé. Essentiellement, c'est en définissant un «profil du diplômé» que le Cégep s'est

donné une «toile de fond» pour revoir le programme et, on le verra dans la seconde partie, pour tenter d'arrimer le programme offert le soir avec celui du jour. Les travaux d'évaluation jumelés avec la révision de la mise en oeuvre du programme en fonction du profil du diplômé ont aussi permis de consolider l'équipe départementale qui se compose d'anciens enseignants du programme à l'enseignement ordinaire et de la formation continue ainsi que de nouveaux enseignants recrutés depuis que l'établissement est un cégep.

## **Résultats de l'évaluation du programme**

Prenant en compte l'intense période de transition résultant du changement de statut de l'établissement et le travail réalisé en 1993-1994 dont les effets ont surtout eu un impact à partir de l'année suivante, la Commission est en mesure d'affirmer que le programme de DEC en TESG offert à l'enseignement ordinaire par le Cégep Marie-Victorin est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner la compétence du corps professoral et l'intérêt des mesures prises pour favoriser sa cohésion.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### **La pertinence du programme**

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le rapport d'auto-évaluation affirme que le programme mis en oeuvre localement répond «en général» aux attentes et aux besoins du marché du travail. Les précisions apportées au programme s'inspirent de la recherche de Carole Lavoie et Johanne Painchaud<sup>5</sup>, de l'expérience des enseignants, ainsi que du bilan des superviseurs de stage sur les nouvelles problématiques des services

---

5. Carole Lavoie et Johanne Painchaud, *Les compétences professionnelles de l'éducateur en services de garde dans une perspective de développement continu*, Tome 1, Longueuil, Collège Édouard-Montpetit, 1992, 194p.

de garde. Tout ce travail a donné lieu au «profil du finissant» et à ses diverses dimensions. Contrairement à ce qui se faisait auparavant au collège privé, qui a fait oeuvre de pionnier en TESG en offrant le programme dès 1972, le Cégep n'a pas organisé de rencontre avec des représentants des milieux de garde. Cette situation s'expliquerait par l'augmentation de l'effectif scolaire au secteur ordinaire et par la nécessité de consolider la nouvelle équipe départementale. On a donc recueilli les feed-back des superviseurs de stages et tenu compte de l'avis des nouveaux enseignants qui avaient travaillé dans le milieu des services de garde, par exemple comme directrice ou directeur de garderie.

La Commission reconnaît l'intérêt de définir le «profil du finissant», ce dernier représentant une définition opérationnelle généralement pertinente des objectifs généraux du programme. Elle constate cependant que cet exercice aurait pu bénéficier de la collaboration de représentants du milieu des services de garde, ce qui aurait permis de confronter la conception «théorique» du profil du finissant aux attentes du marché du travail. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de mettre sur pied un mécanisme plus systématique de cueillette d'information sur les attentes des divers milieux de services de garde. Cette suggestion appuie des commentaires formulés par les enseignants lors de la visite et elle rejoint des actions envisagées par l'établissement, par exemple la mise sur pied d'un «comité aviseur» comprenant des représentants des milieux de travail. De plus, le Cégep n'ayant pas de données sur les finissantes des dernières années, la Commission lui *suggère* de prendre les mesures appropriées pour suivre l'intégration de ses finissantes sur le marché du travail.

La Commission constate que le Collège tente d'ouvrir davantage l'enseignement sur des réalités comme la garde en milieu scolaire et la pouponnière. La Commission l'invite à poursuivre le travail entrepris pour enrichir le bagage de connaissances et la capacité d'intervenir des étudiantes dans l'ensemble des services de garde.

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

En se fondant sur l'analyse des plans de cours de l'année 1993-1994 présentée dans le rapport, la Commission note qu'il y a une bonne adéquation entre les objectifs des cours et les objectifs généraux du programme. La Commission souligne que le travail d'adaptation des objectifs par le

Collège s'appuie sur une bonne connaissance des dimensions les plus importantes du travail d'éducatrice.

L'année 1993-1994 a permis d'élaborer le «profil du finissant» dont l'appropriation progressive va entraîner des changements dans la séquence des activités d'apprentissage. Ainsi, le rapport d'auto-évaluation affirme que celle-ci «mérite d'être précisée». Parmi les changements envisagés, le Collège désire transmettre une vision d'ensemble du programme en mettant sur pied un séminaire d'introduction en première session en plus de remédier au problème de la préparation insuffisante des étudiantes au *Stage I* en réalisant un guide d'accompagnement et en créant un «kit de survie» pour les étudiantes en stage<sup>6</sup>. Le rapport propose aussi une alternative à cette action en envisageant d'offrir en première session le cours *Système de garde* qui mettrait un accent particulier «sur la présentation d'un service de garde, sur la description de la profession d'éducatrice en services de garde, sur les exigences de ce travail et sur l'importance de la reconnaissance professionnelle». La Commission estime important que les étudiantes saisissent bien ce qu'elles observent au cours du «Stage I» et qu'à cette fin, elles aient auparavant réalisé les apprentissages minimums requis. Advenant que les actions envisagées par le Collège ne soient pas suffisantes pour bien les préparer au premier stage, la Commission lui suggère d'envisager de déplacer le stage I du premier au deuxième trimestre du programme.

Les étudiantes rencontrées ont confirmé que la charge de travail des cours et des stages était raisonnable, surtout au cours des quatre premiers trimestres. Les «gros projets» sont concentrés aux cours des deux derniers trimestres qui apparaissent ainsi plus chargés à leurs yeux. Dans le cadre de leur stage, les étudiantes doivent réaliser des travaux pratiques liés à des cours qu'elles suivent pendant le même trimestre. Or, les exigences des stages et celles des travaux pratiques des cours réalisés en stage ne sont pas suffisamment explicites. Ce problème est évoqué dans le rapport lorsque l'on indique qu'il faut «clarifier certains travaux de stage pour les rendre plus explicites». Les étudiantes ont souligné, par exemple, que les objectifs évalués n'étaient pas pondérés dans les cahiers de stage et que les évaluations n'étaient pas équivalentes d'un professeur à l'autre. La Commission a examiné la documentation soumise par l'établissement et elle constate qu'il n'y a pas de plans de cours formels des stages; l'information concernant les buts, les objectifs et les critères d'évaluation est intégrée aux cahiers de stage.

---

6. Ce «kit de survie» servirait à outiller de façon minimale l'étudiante en matière d'animation, d'intervention, de techniques d'encadrement et de sensibilisation au milieu de garde. Il pourrait prendre la forme de séminaires avant et pendant le stage sous la responsabilité de chacun des superviseurs.

Il y a lieu d'apporter des améliorations aux critères d'évaluation des stages, à leur pondération et éventuellement à l'équivalence des exigences des superviseurs. La Commission se dit en accord avec les actions envisagées par le Collège et elle *suggère* en conséquence de clarifier certains travaux de stage pour les rendre plus explicites.

*De plus, elle recommande au Cégep de rédiger des plans de cours formels de stage conformes au modèle en vigueur dans le Cégep et de s'assurer qu'ils respectent la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).*

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes et des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

La Commission note que les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques variées et que les étudiantes préfèrent l'aspect pratique de l'enseignement. Elles apprécient également que les enseignants les incitent à aller chercher des solutions par elles-mêmes. Elles considèrent que le développement de l'autonomie qui en résulte est un point fort de la mise en oeuvre locale du programme.

À l'occasion des travaux d'évaluation, les professeurs ont tracé un bilan des méthodes pédagogiques utilisées dans le programme. Ils veulent poursuivre le travail entrepris dans le but de trouver les méthodes pédagogiques les plus appropriées aux objectifs visés dans les cours et aux caractéristiques des étudiantes. En conséquence, la Commission encourage le Collège à mettre en oeuvre les actions qu'il envisage, notamment celle de «poursuivre la réflexion en assemblée départementale et en comités de niveaux sur les méthodes pédagogiques» et celle de «recueillir les commentaires des étudiantes, dans chacun des cours, sur les méthodes pédagogiques utilisées».

Les mesures de soutien, de suivi et de dépistage des difficultés d'apprentissage des étudiantes représentent l'une des forces de la mise en oeuvre du programme. Ces mesures prennent des formes diverses allant de la référence à l'aide pédagogique individuelle (le professeur remplit un formulaire prévu à cet effet) aux rencontres de professeurs par niveau pour examiner la situation de certaines

étudiantes. Les professeurs peuvent référer des étudiantes au Centre d'aide en français; ils mettent l'accent sur l'évaluation formative.

De façon générale, les étudiantes soulignent la grande disponibilité de la majorité de leurs professeurs. L'emplacement des bureaux près des locaux spécialisés de TESG favorise les contacts, et ce, même à l'heure du midi. De façon spontanée, les élèves qualifient leurs professeurs de chaleureux et de très humains. Elles les consultent fréquemment en dehors des heures de classe et se montrent satisfaites de l'encadrement reçu. Cela constitue certainement une force de la mise en oeuvre du programme.

### **L'adéquation des ressources humaines et matérielles**

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs, la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

L'examen des dossiers des enseignants et la visite permettent de conclure que les professeurs sont compétents, qu'ils ont les qualifications requises et que leurs expériences de travail sont complémentaires, quelques professeurs récemment recrutés venant, par exemple, de la garde en milieu scolaire.

La Commission tient à souligner que les professeurs ont participé sur une base volontaire à une expérience d'évaluation formative de l'enseignement portant sur «les activités de planification, d'organisation et d'évaluation de l'enseignement», sur «la relation avec les élèves» et sur «la relation avec l'équipe de travail». Conçu au départ pour s'appliquer aux nouveaux enseignants, ce processus d'évaluation a été suivi par tous les professeurs du département. La Commission a discuté avec eux de cette expérience lors de la visite et elle conclut que ce processus a renforcé la cohésion de l'équipe départementale tout en contribuant à la diffusion d'une «culture évaluative» au sein de l'établissement. De plus, cette expérience a généré toute une série de petites améliorations (sens de l'équipe plus fort, pratiques pédagogiques améliorées) dans la mise en oeuvre du programme. C'est une autre force de la mise en oeuvre du programme.

Le programme à l'enseignement ordinaire et le programme à la formation continue comptent sur la collaboration d'une technicienne sur une base de trois jours et demi. Son horaire est variable et tient compte de la disponibilité aux étudiantes du soir jusqu'à 19 heures. Afin de rendre plus accessible

le matériel aux étudiantes du jour, la Commission invite l'établissement à prendre les mesures nécessaires pour augmenter les heures d'ouverture de la matériathèque comme c'est d'ailleurs envisagé dans le rapport d'auto-évaluation.

Outre la matériathèque qui est bien aménagée, les professeurs de TESG disposent de quelques locaux spécialisés : un local polyvalent servant à offrir les cours *Alimentation en services de garde, L'enfant et l'expression plastique, Développement de l'expression et de la créativité* et *L'éveil sonore*; un local servant aux enseignements théoriques et pratiques en TESG (partagé avec d'autres groupes d'élèves); enfin, un laboratoire de jeux auquel est jumelée une salle d'observation. Les bureaux individuels des professeurs sont situés près des locaux de TESG.

La Commission, se faisant en cela l'écho de plusieurs professeurs, remarque que le local polyvalent remplit des fonctions fort différentes et peu compatibles, associées d'une part aux arts plastiques et d'autre part à l'alimentation. Le rapport souligne que le nombre de locaux spécialisés n'est pas suffisant compte tenu de l'augmentation de l'effectif étudiant. En conséquence, la Commission encourage l'établissement à poursuivre le travail d'aménagement des locaux spécialisés pour éviter, par exemple, que le cours d'alimentation ne se donne dans le même local que les cours de créativité et d'expression plastique.

Un laboratoire de jeux, lui aussi fort bien aménagé, accueille les enfants de la garderie Plein soleil (située dans le cégep) en vue d'assurer une formation appliquée. Mais cela ne suffit plus aux besoins du programme. La Commission invite le Cégep à utiliser davantage la garderie Plein soleil à des fins d'enseignement comme se propose de le faire la direction qui projette d'aménager cette garderie dans des locaux plus vastes et conçus pour observer les enfants.

### **L'efficacité du programme**

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

En 1993-1994, le Cégep a admis 101 étudiantes sur 149 demandes en se basant notamment sur une cote SRAM dans laquelle les résultats en français, en géographie et en histoire ont été pondérés. Le Cégep démontre son souci d'intégrer ces étudiantes en mettant en oeuvre plusieurs mesures

comme la journée d'accueil, les rencontres de grands groupes (journées spéciales, dîner) et les rencontres de professeurs.

Les problèmes évoqués à propos des exigences des stages ont des conséquences sur l'évaluation qui en est faite par les professeurs. La Commission, comme les étudiantes, n'est pas en mesure de bien comprendre comment s'effectue le passage de l'évaluation des objectifs par une notation alphabétique à une note globale numérique. Les commentaires des étudiantes (elles ne savent pas précisément sur quoi elles ont été évaluées) ainsi que l'examen du matériel de stage présenté par l'établissement (absence de pondération des travaux de stage et manque de précision des exigences) amènent la Commission à questionner la rigueur des évaluations de stage pratiquées en 1993-1994.

*En conséquence, la Commission recommande au Cégep de prendre les mesures appropriées pour corriger les lacunes observées dans l'évaluation des stages.*

Tout indique qu'en 1993-1994, la direction n'a pas été en mesure de s'assurer du respect de la PIEA alors en vigueur, compte tenu de la situation particulière d'un cégep en implantation. La Commission **suggère** donc au Cégep de s'assurer à l'avenir du respect de sa PIEA, notamment en ce qui concerne les responsabilités départementales, comme le précise d'ailleurs une action envisagée dans le rapport.

La situation particulière du Cégep et son choix de ne pas se porter garant de la qualité de la formation dispensée dans les dernières années du collège privé ne permettent pas d'apprécier l'efficacité du programme. La Commission comprend la situation du Cégep, mais elle doit souligner qu'il lui est difficile d'apprécier la qualité de la mise en oeuvre du programme offert aux étudiantes qui étaient en deuxième ou troisième année en 1993-1994, soit celles qui avaient en majorité débuté leurs études dans ce programme au collège privé. Les quelques données présentées ne tiennent pas compte de ces étudiantes. Elle peut également plus difficilement apprécier la valeur de certains changements en cours dans la mise en oeuvre du programme, faute de références au passé récent du programme. C'est une situation qui, dans l'avenir, doit être corrigée. En conséquence, la Commission **suggère** à l'établissement de se doter des outils requis pour suivre le cheminement scolaire de l'ensemble de ses étudiantes.

## **La qualité de la gestion**

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

La Commission réalise que la direction a dû réorganiser toute la gestion du Cégep en 1993-1994, notamment en se dotant des politiques et des règlements appropriés; elle a aussi voulu donner une nouvelle orientation à la gestion des programmes. Dans le cas des TESH, elle a engagé la démarche de définition du profil du finissant pour réorienter la mise en oeuvre du programme et elle s'est servie de l'évaluation pour animer l'équipe enseignante et l'amener à partager sa nouvelle approche de la gestion pédagogique.

Ainsi, l'opération d'évaluation n'est certes pas étrangère au dynamisme de l'équipe départementale constituée comme on l'a dit plus haut d'enseignants provenant de deux groupes qui fonctionnaient auparavant de façon très indépendante l'un de l'autre et de professeurs qui se sont joints à l'équipe depuis moins de deux ans. Ils se sont réunis fréquemment pour valider en département le contenu du rapport d'évaluation et ils ont discuté du profil de sortie et des changements à opérer dans la mise en oeuvre du programme. Bref, ils se sont collectivement approprié le programme de TESH et le «profil du finissant».

Le Cégep préconise une «gestion participative» dans laquelle l'assemblée départementale est considérée comme le premier niveau de gestion. Le rapport décrit les diverses responsabilités assumées par l'assemblée départementale, la coordonnatrice du département, la coordonnatrice des stages, les comités de niveaux et les autres comités du département. La Commission souligne le potentiel de cette structure départementale et elle considère qu'il s'agit là d'une bonne amorce pour l'implantation de l'approche programme. Elle *suggère* donc à l'établissement de poursuivre dans cette voie en cherchant à intégrer «structurellement» aux discussions et aux décisions concernant la mise en oeuvre du programme de TESH les autres disciplines de la spécialité, soit la sociologie et psychologie, tout en établissant des liens avec des représentants de la formation générale propre.

## **Conclusion**

L'évaluation du programme de TESG conduisant à un DEC à l'enseignement ordinaire au Cégep Marie-Victorin a permis d'identifier les principales forces et faiblesses de sa mise en oeuvre au cours de l'année 1993-1994 et de reconnaître la qualité du programme actuellement offert par le Cégep.

La Commission note que la définition du «profil du finissant» permet maintenant de mieux asseoir la cohérence locale du programme tout en facilitant l'appropriation de ses objectifs et de ses contenus par une équipe départementale renouvelée. Cette équipe se préoccupe de la pertinence des méthodes pédagogiques et la Commission observe qu'elle s'efforce de recourir à des méthodes actives. De plus, les mesures de soutien, de suivi et d'encadrement des étudiantes représentent l'une des forces du programme. La grande disponibilité des professeurs est également à souligner. Enfin, les mécanismes de gestion du programme engagent sur la voie de l'approche programme; il faudrait y intégrer les disciplines contributives.

D'autres aspects de la mise en oeuvre du programme commandent des redressements de la part de l'établissement. Il devrait notamment systématiser ses contacts avec les représentants du marché du travail, effectuer la relance de ses diplômées et se doter des outils adéquats pour suivre le cheminement scolaire des étudiantes. Des travaux sont d'ailleurs prévus ou en cours sur ces trois objets. La Commission a examiné la documentation sur les stages fournie aux étudiantes en 1993-1994 et elle a identifié des améliorations significatives à y apporter au chapitre de l'évaluation (critères, notation, équité). L'intérêt manifesté par la direction au sujet des questions d'évaluation indique clairement que cet aspect problématique sera corrigé.

En terminant, la Commission tient à souligner qu'il est sensibilisé à la situation particulière du Cégep Marie-Victorin qui devait évaluer la mise en oeuvre d'un programme hérité d'une autre institution et dont il assumait la responsabilité pour la première fois. En peu de temps, le Cégep a déjà apporté des modifications, certaines majeures, à la mise en oeuvre de ce programme. Le présent rapport lui indique d'autres aspects à améliorer, souvent en s'inspirant d'actions envisagées dans son rapport d'auto-évaluation.

## **Évaluation du programme conduisant au DEC à la formation continue**

### **Principales caractéristiques du programme**

Le rapport d'auto-évaluation du programme de DEC offert à la formation continue contient peu de références à la mise en oeuvre du programme par le collège privé. On sait toutefois que c'est le Service de l'éducation permanente qui le gérait «de façon indépendante du secteur régulier». L'effectif étudiant se composait en majorité de personnes déjà à l'emploi d'un service de garde qui étudiaient «afin d'obtenir une diplomation dans leur domaine d'emploi». Les chargées de cours travaillaient aussi pour la plupart comme éducatrices ou directrices de garderie. Les responsables de la gestion pédagogique du programme avaient su progressivement adapter la mise en oeuvre de ce programme à la réalité des adultes comme le révèle le rapport d'auto-évaluation :

«la séquence de cours était différente de celle du secteur régulier, l'organisation des activités d'apprentissage était adaptée aux contraintes de l'étudiant adulte (exemple : plusieurs cours dispensés en session intensive) et les enseignantes ajustaient leur contenu de cours et leurs méthodes pédagogiques en fonction des acquis de leurs étudiantes» (p. 3).

En 1993-1994, première année du Cégep et année de transition entre le «privé» et le «public», on note «la volonté de la direction des études d'amorcer à l'éducation permanente un processus d'arrimage du programme de TESG à celui du secteur régulier» comme en font foi les nombreuses références au rapport d'auto-évaluation du programme offert à l'enseignement ordinaire. Lors de cette année de transition, des professeurs de la formation continue ont intégré l'équipe départementale de l'enseignement ordinaire et le Cégep a embauché de nouveaux chargés de cours à la formation continue. Devant la possibilité d'obtenir la gratuité scolaire, une majorité d'étudiantes s'inscrivent dorénavant à temps complet et l'établissement observe que plusieurs nouvelles inscrites au programme n'ont pas d'expérience du marché du travail.

## Résultats de l'évaluation du programme

La mise en oeuvre du programme telle qu'elle est en train d'évoluer entraîne des problèmes auxquels le Collège devra trouver des solutions, mais elle est globalement de qualité, notamment grâce à l'expérience pertinente de plusieurs professeurs. Les problèmes identifiés concernent les stages et certains aspects de l'efficacité du programme. La Commission propose des voies de solution pour maintenir la qualité de cet important programme de DEC qui offre à des adultes sur le marché du travail la possibilité de réorienter leur carrière ou de consolider leur formation dans le domaine.

La Commission a retenu les mêmes critères, sous-critères et modalités d'évaluation que pour le programme offert à l'enseignement ordinaire. Pour chacun, elle expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

### La pertinence du programme

Les besoins identifiés dans le rapport du Collège l'ont été pour le DEC à l'enseignement ordinaire et «la rencontre de validation auprès des chargées de cours de la formation continue<sup>7</sup> a permis de confirmer la même perception que le secteur régulier de l'évolution des attentes du marché du travail». Cela dit, la Commission constate que l'éventail des besoins auxquels le programme répond est globalement pertinent et qu'il correspond à des attentes bien contemporaines du marché du travail comme la multiethnicité même si le milieu n'a pas été directement consulté. Le Cégep précise aussi qu'«aucune analyse de la situation des diplômés n'avait été réalisée avant 1993».

En conséquence, la Commission *suggère* à l'établissement de se doter d'un mécanisme plus systématique et intégré de cueillette de données sur les besoins et les attentes du milieu du travail et sur les perceptions des diplômées à l'égard du programme.

---

7. Ils s'agit d'une rencontre d'une durée de quatre heures au cours de laquelle les chargées de cours ont discuté d'une première version du rapport d'auto-évaluation. Ces professeurs avaient auparavant rempli individuellement différentes grilles d'évaluation servant à recueillir de l'information, par exemple sur l'adaptation des objectifs des cours et sur les méthodes pédagogiques.

## La cohérence du programme

La volonté d'arrimer le DEC à la formation continue au DEC à l'enseignement ordinaire se traduit sur le plan de la cohérence du programme par l'utilisation d'un même profil du diplômé<sup>8</sup>. C'est d'ailleurs en utilisant ce profil du diplômé élaboré à l'hiver 1994 que l'établissement a analysé la cohérence du programme mis en oeuvre en 1993-1994. Le rapport conclut qu'«il y a adéquation entre les objectifs et le contenu des cours, une fois ceux-ci adaptés localement», sauf dans le cas du cours *Atelier d'intégration* dont les objectifs et le contenu se rapprochent davantage du cours *Séminaire de synthèse*. Cette exception est révélatrice de l'ancien programme centré sur les besoins particuliers des adultes. En effet, le collège privé privilégiait une logique d'apprentissage qui permettait aux étudiantes inscrites au DEC d'obtenir d'abord l'AEC. Ainsi, «Insérer le cours *Atelier d'intégration* à la quatrième session permettait aux étudiantes de terminer cette première étape (qui correspondait à une AEC) par une activité synthèse qui s'apparentait au cours *Séminaire de synthèse*». La Commission considère que la définition d'un profil de sortie permet de consolider la cohérence locale d'un programme, mais elle croit qu'il devrait être possible de le faire en conservant une «couleur propre» au profil de sortie du DEC à la formation continue; cette «couleur propre» attesterait la spécificité de ce DEC par rapport à celle du DEC à l'enseignement ordinaire.

La volonté d'arrimage a entraîné un changement de la séquence de cours, la nouvelle étant «fortement inspirée de celle du secteur régulier de manière à arrimer les deux programmes dispensés par notre Collège en TESG». L'année d'évaluation est aussi une année de transition entre deux séquences de cours relevant de principes différents. On passe d'une séquence pensée pour faciliter la progression AEC, CEC et DEC à une séquence qui limite, voire rend impossible l'accès à l'AEC, qui est de plus conçue pour les étudiantes de l'enseignement ordinaire (des étudiantes plus jeunes et moins expérimentées dans le domaine) et dont la logique ne peut prendre en compte l'expérience pratique des adultes. Ainsi, dans le cours *Élaboration de programme* qui apparaissait auparavant au deuxième trimestre plutôt qu'au sixième, comme c'est le cas dans la nouvelle séquence, on pouvait tenir compte des acquis professionnels des élèves et atteindre les objectifs visés par le cours dès la première année du programme, ce qui est probablement irréaliste avec des jeunes qui connaissent peu ou pas le milieu des services de garde.

---

8. Dans le rapport d'auto-évaluation du DEC à l'enseignement ordinaire, les auteurs utilisaient l'expression «profil du finissant».

La Commission reconnaît le souci légitime du Collège d'assurer une qualité équivalente aux diplômes offerts à l'enseignement aux adultes par rapport à ceux de l'enseignement ordinaire. Toutefois, la Commission considère que le DEC à la formation continue s'adressait à un effectif adulte dont la majorité avait une expérience pratique du milieu des services de garde. Prenant en considération l'expérience accumulée par des professeurs de l'établissement en formation continue, la Commission *suggère* au Cégep d'éviter qu'une correspondance trop étroite entre la séquence de cours à l'enseignement ordinaire et celle réservée à la formation continue n'empêche de définir une orientation propre au DEC à la formation continue qui tienne compte des caractéristiques des étudiantes adultes.

Le rapport fait état d'une différence importante entre la pondération du travail personnel estimée par les professeurs et celle qui apparaît dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Par ailleurs, les étudiantes observent une différence significative entre les estimations des professeurs du temps requis pour réaliser ce qui est exigé dans les cours et le temps effectivement consacré à leur réalisation. Un manque de concertation entre les professeurs pourrait aussi entraîner un surcroît de travail à certains moments d'un trimestre. Des professeurs ont fait remarquer qu'il est impossible de demander aux adultes (qui travaillent souvent à plein temps le jour) une charge de travail de même nature que celle exigée à l'enseignement ordinaire.

La Commission *suggère* : 1) que le Collège vérifie auprès des élèves le temps réel consacré au travail personnel et qu'il s'assure de la concertation des professeurs à propos de la charge des étudiantes pendant le trimestre; 2) que l'établissement permette que l'étudiante puisse réaliser sa charge de travail personnel en utilisant de façon optimale son engagement au sein d'un service de garde.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes et des étudiants**

Le rapport du Collège mentionne que les professeurs utilisent des méthodes pédagogiques variées quoique certains contenus soient vus de façon exclusivement théorique. Des professeurs ont donné de nombreux exemples d'adaptations de leur enseignement aux caractéristiques des étudiantes adultes en s'appuyant par exemple sur les expériences pratiques des étudiantes pour illustrer diverses notions théoriques à assimiler; la Commission note qu'il s'agit là d'exemples révélateurs de la façon de maintenir la «couleur propre» du DEC à la formation continue.

Les étudiantes ont souligné que les méthodes pédagogiques variaient selon le professeur. Elles appréciaient particulièrement les liens que des professeurs (généralement celles dont l'engagement professionnel en milieu de garde était encore actif ou récent) leur permettaient de faire avec leur pratique professionnelle. Par ailleurs, les conditions dans lesquelles se déroulent les cours favorisent peu les contacts avec les enfants, ce qui pose problème pour les élèves qui n'ont pas d'expérience en milieu de garde.

Quoique le rapport n'en ait pas fait mention, la Commission a appris que l'aide pédagogique individuelle joue un rôle extrêmement important dans le suivi individuel des élèves. La Commission veut aussi souligner deux projets prometteurs, soit la volonté du Collège d'offrir aux adultes du DEC des services d'aide et de soutien équivalents à ce qui est offert à l'enseignement ordinaire et le désir d'outiller les professeurs pour qu'ils deviennent de meilleurs «aidants».

### **L'adéquation des ressources humaines et matérielles**

La Commission constate l'ouverture d'esprit des chargées de cours rencontrées (anciennes et nouvelles) et leur volonté de faire équipe. Elles veulent offrir un programme de qualité et, en majorité, tenir compte des réalités particulières des adultes dans leur enseignement. La Commission estime que dans le contexte d'arrimage des deux DEC, l'établissement devrait éviter de faire table rase de l'expérience acquise dans le domaine de l'enseignement adapté aux adultes.

La Commission souligne la qualité du processus d'embauche et de suivi des nouveaux professeurs mis sur pied par le Cégep. Ce dernier a pris les moyens, notamment une rétribution sous forme de jeton de présence, pour s'assurer que les professeurs assistent aux trois rencontres statutaires organisées pour discuter de questions pédagogiques.

L'évaluation de l'enseignement prend la forme d'un processus d'auto-évaluation laissé à la bonne volonté des professeurs. Le Collège aurait intérêt à ce que les résultats de l'évaluation soient remis à la conseillère pédagogique responsable et soient discutés avec elle; ils pourraient aussi être discutés entre professeurs. Un processus d'évaluation semblable à celui qui est suivi à l'enseignement ordinaire pourrait aussi donner lieu à de très bons résultats. L'évaluation de l'enseignement paraît d'autant plus importante dans ce cas que c'est en adaptant le plus possible l'enseignement aux caractéristiques communes des adultes que l'on pourra maintenir la couleur propre de ce programme.

La Commission constate que le Cégep a été dans l'impossibilité d'organiser les stages 1 et 2 à l'automne 1993 à cause de l'insuffisance des milieux de stage pour répondre aux demandes cumulées de l'enseignement ordinaire et de la formation continue. Le Collège a choisi en priorité de combler les besoins de l'enseignement ordinaire. Les étudiantes ont fait leur stage 1 au troisième trimestre et leur stage 2 au quatrième et ce, généralement dans leur milieu de travail. À l'hiver 1994, les étudiantes inscrites au stage 3 ont dû trouver elles-mêmes leur milieu de stage pour les mêmes raisons. La Commission constate que la volonté de réaliser l'arrimage rapide des deux DEC a eu comme conséquence de reporter à plus tard la réalisation de stages à la formation continue.

*En conséquence, si le mode actuel de gestion des stages se maintient, la Commission recommande à l'établissement de prendre les mesures appropriées pour assurer aux étudiantes du soir comme aux étudiantes de l'enseignement ordinaire la place en stage que prévoient les séquences de cours.*

La Commission estime que l'établissement pourrait offrir aux élèves ayant une expérience professionnelle pertinente la possibilité de faire des stages par la voie de la reconnaissance des acquis, un domaine dans lequel le Cégep Marie-Victorin jouit d'une solide réputation.

### **L'efficacité du programme**

La Commission tient à souligner la préoccupation de l'établissement de constituer par divers moyens appropriés (test psychologique, test de français et entrevue individuelle) un effectif étudiant capable de réussir le programme. Le test psychologique remplace en quelque sorte la cote du SRAM et, avec l'entrevue individuelle, il sert à la sélection des candidates. Celles qui échouent le test de français sont inscrites à un cours de mise à niveau.

Même si le programme est offert le soir au moment où les divers services de garde sont généralement fermés, il n'en demeure pas moins essentiel que les étudiantes soient en contact avec les enfants dans les cours où cela est requis. Le Collège le reconnaît en offrant le cours *L'enfant et le jeu* durant les week-ends afin de pouvoir accueillir des enfants au laboratoire de jeu. Le Cégep doit prendre des mesures similaires pour que les étudiantes qui n'ont pas d'expérience pratique en milieu de garde puissent bénéficier des contacts avec des enfants nécessaires pour réaliser les apprentissages exigés par le programme.

*En conséquence, la Commission recommande au Cégep de prendre les mesures pour que toutes les élèves inscrites aient ou puissent acquérir une expérience pratique dans un service de garde et qu'elles puissent bénéficier d'un contact avec les enfants dans les cours où cela est requis.*

La Commission estime que c'est à cette seule condition qu'un programme de DEC à la formation continue peut offrir quelque garantie d'efficacité.

La Commission a accordé une attention particulière à l'évaluation des stages et elle constate qu'elle varie considérablement d'un professeur à l'autre, notamment en ce qui concerne la supervision, le suivi et la notation. Comme dans le cas du DEC à l'enseignement ordinaire, elle se demande comment s'effectue la transposition de la notation alphabétique à la notation numérique.

*En conséquence, elle recommande au Cégep de prendre les mesures appropriées pour corriger les lacunes observées dans l'évaluation des stages.*

La Commission ne peut apprécier le taux de réussite des cours ni la diplomation dans le programme puisque l'établissement ne possédait pas ces données en raison de l'absence d'outils adéquats pour suivre le cheminement scolaire de ses étudiantes. Comme le précise le rapport d'auto-évaluation : «Le contexte de formation a tellement changé au Cégep Marie-Victorin avec le passage du privé au public que les données des trois dernières années au Collège Marie-Victorin ne présentent pas une lecture significative de la réalité actuelle». Afin de se rendre en mesure d'apprécier à l'avenir l'efficacité de son programme, la Commission *suggère* à l'établissement de se doter des outils requis pour suivre le cheminement scolaire de ses étudiantes.

### **La qualité de la gestion**

Le Collège commence à implanter des structures de gestion prometteuses à l'intérieur desquelles la coordonnatrice à l'éducation permanente, son adjointe administrative, une enseignante du secteur ordinaire et une coordonnatrice des stages jouent des rôles particuliers. L'enseignante du secteur ordinaire, par exemple, est «libérée pour assurer la supervision pédagogique du programme». Cette personne joue un rôle clé dans la perspective de l'arrimage des deux DEC qui amène à formaliser les liens entre les deux équipes d'enseignants.

La Commission croit au rapprochement structurel entre les deux programmes, mais elle rappelle à l'établissement que sa volonté d'arrimage ne devrait pas provoquer la disparition de la couleur propre du DEC à la formation continue si l'on veut vraiment privilégier un enseignement respectueux des caractéristiques des étudiantes adultes et si l'on veut ainsi justifier l'existence d'un programme de DEC qui s'adresse exclusivement à elles.

## **Conclusion**

L'évaluation du programme de TESG conduisant à un DEC à la formation continue au Cégep Marie-Victorin a permis d'identifier les principales forces et faiblesses de sa mise en oeuvre au cours de l'année 1993-1994.

Les principales forces de la mise en oeuvre du programme résident dans la couleur propre du programme héritée de nombreuses années d'expérience en formation continue ainsi que dans les initiatives intéressantes issues de la volonté récente d'arrimer les deux programmes. Les exemples de la couleur propre viennent tout particulièrement des efforts des chargées de cours pour adapter leur enseignement aux caractéristiques d'une population étudiante adulte et intégrée au marché du travail dans le milieu des services de garde. Les aspects positifs de la volonté d'arrimage viennent notamment de la décision d'offrir aux étudiantes adultes toute une gamme de services de soutien et de conseil équivalents à ce qui est offert aux étudiantes de l'enseignement ordinaire.

Certains problèmes observés par la Commission s'expliquent par la turbulence qui a caractérisé l'année 1993-1994, année de transition et première année d'existence du Cégep. Ainsi, l'organisation déficiente des stages pour les adultes observée en 1993-1994 est probablement en grande partie chose du passé. Le Cégep est en train de s'organiser pour suivre le cheminement scolaire de ses étudiantes et l'insertion professionnelle de ses finissantes. Par ailleurs, devant la volonté du Cégep d'arrimer les programmes offerts à l'enseignement ordinaire et à la formation continue, la Commission tient à rappeler que c'est en donnant à chaque équipe enseignante (jour et soir) les moyens pédagogiques et organisationnels appropriés pour qu'elles puissent offrir à leur effectif étudiant l'enseignement adapté à leurs caractéristiques que l'on favorise l'atteinte des objectifs du programme dans chaque cas. En somme, le maintien de la couleur propre de chaque programme apparaît la meilleure façon de leur assurer un avenir.

## **Les suites de l'évaluation**

Après avoir pris connaissance de la version préliminaire du présent rapport d'évaluation, le Cégep a transmis ses commentaires à la Commission. Le Cégep indique que le département de TESG a déjà mis en oeuvre des actions envisagées dans le rapport d'auto-évaluation. Ainsi, le département a invité, en septembre 1995, les représentants du milieu des services de garde afin de leur présenter le profil du diplômé et recevoir leur rétroaction. Des liens ont été établis avec des représentants de

la formation générale de façon à créer une cohérence plus grande entre les cours de la formation générale et les cours de la formation spécifique. Le travail sur les outils de stage est amorcé de façon à apporter des améliorations aux critères d'évaluation des stages, à leur pondération et à l'équivalence des exigences des superviseurs, ce qui devait répondre aux recommandations sur le sujet formulées à l'égard des programmes offerts à l'enseignement ordinaire et à la formation continue.

La Commission s'attend à recevoir au moment opportun un rapport sur les actions réalisées en réponse à chacune des recommandations de ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président